

CHARGÉ D'AFFAIRES PUBLIQUES ET RELATION PATIENTS

Il agit comme un médiateur entre les industries de santé, les institutions publiques et les associations de patients. Il s'assure que les préoccupations des patients et les enjeux de santé publique soient pris en compte dans la stratégie de l'entreprise

LES MISSIONS

- ▶ Représenter l'entreprise auprès des pouvoirs publics : Défend les positions de l'entreprise auprès des décideurs politiques et des agences publiques
- ▶ Développer des partenariats avec les associations de patients : Travaille main dans la main avec les organisations pour comprendre leurs besoins et co-créer des initiatives adaptées
- ▶ Participer à la veille réglementaire et législative : Anticipe les évolutions des politiques de santé et leurs impacts sur l'industrie
- ▶ Piloter des projets de santé publique : Conçoit et met en œuvre des campagnes d'information et de sensibilisation

PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

5 ans : Responsable des relations avec les patients et les institutions

10 ans : Directeur des affaires publiques ou des relations patients

20 ans : Directeur affaires publiques d'organismes nationaux ou internationaux (OMS, OCDE).



LES RELATIONS INTERPROFESSIONNELLES

- Pouvoirs publics et régulateurs : ANSM, Ministères, organismes européens (EMA)
- Associations de patients
- Affaires économiques et réglementaires
- Marketing et communication
- Instances internationales : OMS ou ONG

LE CURSUS

6e Année : Masters en santé publique et politique de Santé, Communication et relations publiques en Santé

ou **Double Diplôme en sciences politiques**



N'hésite pas à consulter le Guide des Masters de l'ANEPF

PROFIL TYPE

- Rigueur
- Adaptabilité et gestion de projet
- En quête de sens



Lisa Simpson serait capable de faire le lien entre institutions, patients et société civile, avec une posture à la fois stratégique, humaine et militante.



SALAIRE

- Débutant : 40 000 - 50 000€
- Confirmé : 70 000€ et plus



LIEUX D'ACTIVITÉ ET INTERNATIONAL

- Industries de santé : départements affaires publiques ou relations externes
- Cabinets de conseil et agences spécialisées
- Associations de patients ou ONG
- Organismes publics : Ministères, agences de santé ou institutions européennes